



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER *va*  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CB/JM

Monsieur le Président de la  
Communauté d'agglomération "Portes de  
France Thionville"  
Hôtel de Communauté  
4 Avenue Gabriel Lippmann  
CS 30054

57972 - YUTZ CEDEX

Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement  
de la ZAC de l'Emaillerie sur la communale de  
MANOM  
Accord avant le délai de 2 mois  
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 14 Novembre 2012

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **l'aménagement de la ZAC de l'Emaillerie  
située sur le ban communal de MANOM**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 6 Novembre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de MANOM où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :  
- SODEVAM

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PATRICIA LAHAYE